



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Du 12 avril 2023 à 19h30

*Sous réserve de sa validation par les membres présents du Conseil Municipal lors de la prochaine séance

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de Villar d'Arène se sont réunis en date du 12 avril 2023, à la Mairie de Villar d'Arène à 19h30, sous la présidence de M. Olivier FONS, maire de la commune.
La convocation a été affichée le 4 avril 2023.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

APPROBATION DU PV DU 13 MARS 2023
BUDGET PRIMITIF MICRO CENTRALE
BUDGET PRIMITIF COMMUNE
MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS
AFFAIRES DIVERSES

Nombre de conseillers en exercice : 11

Membres présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Béatrice ALBERT, Gilles JUGE, Catherine PATTE RULFO, Jean-Pierre JACQUIER, David AMIEUX, Sylvain PROTIERE, Élodie LEFEBVRE lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Membre retardé excusé : David LE GUEN arrivé à 20h45

Pouvoirs de : Valérie LANDRY BUCH à Olivier FONS et David LE GUEN à Michel GONNET
Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : Sylvain PROTIERE

APPROBATION DU PV DU 13 MARS 2023

Le procès-verbal de la séance du 13 MARS 2023 est adopté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF MICRO CENTRALE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget 2023

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	109 251,97 €	109 251,97 €
Investissement	54 135,14 €	54 135,14 €

Nombre de conseillers présents : 9 Votes pour : 10 Abstention : 1

BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget 2023 de la Commune

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	908 235,65 €	908 235,65 €
Investissement	884 296,69 €	884 296,69 €

Nombre de conseillers présents : 9 Votes pour : 10 Abstention : 1

Catherine PATTE RULFO demande à ce que les documents de préparation du budget leurs soient envoyés plus tôt. Elle s'abstient donc de voter les budgets et souhaiterait qu'une commission finances soit mise en place. Demande acceptée par Monsieur le Maire qui rappelle que dans la perspective de la préparation du budget primitif une des règles indique que le budget est préparé par le Maire et approuvé par le conseil municipal.

La note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2023 sera jointe à ce compte rendu.

MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Retrait de la délibération n° 04/2023 du 13/03/2023 car il n'y pas de montant correspondant, une nouvelle délibération est donc faite en précisant les montant ci-dessous :

Pour l'exercice budgétaire et comptable 2023, les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 595 676,00 €. Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à 561363,00 €.

Le taux de fongibilité choisi par la collectivité est de 7,5 %.

Ainsi, les mouvements de crédits que pourra opérer le maire seront plafonnés à :

- X Dépenses réelles de fonctionnement : 44 675,00€ (Taux choisi par la collectivité X montant des dépenses réelles de fonctionnement).
- X Dépenses réelles d'investissement : 42 102,00 € (Taux choisi par la collectivité X montant des dépenses réelles d'investissement).

Nombre de conseillers présents : 10 Votes pour : 11

AFFAIRES DIVERSES

PROJETS D'INVESTISSEMENT : Béatrice ALBERT intervient en expliquant que Monsieur le Maire est sollicité pour des projets nouveaux et précise qu'il ne faudrait pas que ceux-ci soient prioritaires par rapport au projet déjà en cours de réflexion par la commune. Monsieur le Maire confirme que le plan pluriannuel d'investissement présenté dans la profession de foi rédigée lors des précédentes municipales sera réalisé sur la période 2020/2026 toutefois, si de nouvelles opportunités d'aménagements présentant un intérêt touristique, économique ou pour le bien-être de la population peuvent être envisagées sans compromettre l'équilibre budgétaire nous nous devons de les examiner et réaliser.

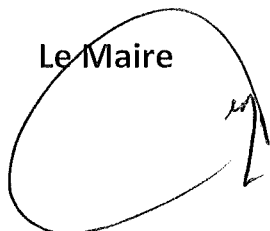
PROJET DU TOUR DU PAYS DES AIGUILLES D'ARVES : Élodie demande que ce projet soit présenté, Monsieur le Maire lui demande de préparer une présentation pour le prochain conseil municipal.

FIBRE : David LE GUEN informe que des techniciens sont intervenus pour installer la fibre chez un particulier au hameau des Cours mais que cela n'a pas fonctionné. A suivre

CABINET MÉDICAL : Josette GOMEL demande la parole qui lui est accordée pour savoir quand le médecin sera présent au cabinet médical.
Monsieur le Maire précise que l'installation est prévue début Mai et qu'une lettre d'information avait été diffusée à ce sujet par mail, sur le site internet et affichée en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55

Le Maire

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive representation of the name 'Le Maire'.

Le secrétaire de séance

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive representation of the name 'Le secrétaire de séance'.



MAIRIE DE VILLAR D'ARÈNE

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Villar d'Arène. Elle est disponible sur le site internet <https://villardarene.fr>

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Une fois le budget voté par le conseil municipal, il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures du bureau.

La situation nationale internationale a un impact certain sur les finances communales.

Depuis 10 ans la commune participe au redressement des finances publiques par prélèvement sur la dotation globale de fonctionnement que verse l'Etat aux collectivités pour réaliser les missions qui leurs sont déléguées.

Pour ce qui est de la situation internationale et les conséquences de la pandémie, le « quoi qu'il en coûte » se traduit par une augmentation significative des charges, revalorisation salariale, coût des énergies et approvisionnement.

Les recettes fiscales sont stables depuis de nombreuses années, la suppression de la taxe d'habitation est compensée par l'Etat sur la base de celle perçue en 2021 sans évolution possible à ce jour dans le futur. Le contexte, diminution des recettes, inflation, conduit à une situation tendue sur 2023 et 2024.

La Commune a su anticiper cette situation et doit continuer à s'adapter au contexte national et international. 2023 et 2024 doivent nous permettre de restructurer les finances communales pour prévoir et autoriser de futurs aménagements.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- De mobiliser des subventions auprès de l'Europe, de l'État, de la Région et du Conseil Départemental chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation de préparer l'avenir.

Pour cette année 2023, deux budgets annexes vont être affectés au budget de la commune :

- Budget du camping : Le camping va être mis en délégation de service public et ne nécessite donc plus d'avoir un budget annexe.
- Budget de l'eau : D'après les règles spécifiques pour les communes de moins de 500 habitants, l'établissement d'un budget annexe, pour les services de distribution d'eau potable et d'assainissement gérés sous la forme d'une régie simple ou directe, est facultatif dès lors qu'elles produisent, en annexe au budget et au compte administratif, un état sommaire présentant, article par article, les montants de dépenses et de recettes affectées à ces services (article L. 2221-11 du CGCT).

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 30% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2022 étaient de **778 345,01** euros

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux : montant 187 992,00€
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Pour l'eau, les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats d'études, prestations de services (analyses d'eau), l'entretien des réservoirs et des vannes, les achats de matières premières et de fournitures, et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 sont estimées à **715 674,31€**

CHAPITRE	BP 2022	BP réalisé 2022	BP 2023
011 - Charges à caractère général	129 960,00€	116 821,64€	168 560,00€
012 - Charges de personnel	193 243,00€	193 242,06€	206 500,00€
014 – Atténuation de produits	55 371,08€	48 905,95€	55 000,00€
65 – Autres charges de gestion courante	312 206,69€	300 196,78€	262 968,31€
66 – Charges financières	17 300,00€	16 188,82€	22 146,00€
67 – Charges spécifiques	49 625,00€	49 624,24€	500,00€
022 – Dépenses imprévues	0€	0€	0€
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	757 705,77€	724 979,49€	715 674,31€
68 – Dotations aux provisions	0€	0€	5 040,00€
042 – Opérations d'ordre entre sections	25 040,00€	53 365,52€	42 187,78€
023 – Virement à la section d'investissement	224 136,16€		145 333,56€
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	249 176,16€	53 365,52€	192 561,34€
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 006 881,93€	778 345,01€	908 235,65€

Dans les « autres charges de gestion courante », 262 968,31€ représentent la participation de la Commune au SIVOM de La Grave-Villar d'Arène en incluant le dernier remboursement de l'échéance de 2016.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers des appartements communaux, loyers de la micro centrale) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions, encaissements des factures d'eau fournies à la population

Les recettes de fonctionnement 2023 pour les factures d'eau sont estimées à 52 000 euros.

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 sont de 716 999,24 euros.

CHAPITRE	BP 2022	BP réalisé 2022	BP 2023
70 – Produits des services	33 158,00€	41 038,98€	88 873,00€
73 – Impôts et taxes	247 136,16€	236 357,24€	192 992,00€
74 – Dotations et participations	257 170,00€	206 081,40€	206 338,00€
75 – Autres produits gestion courante	216 010,59€	173 132,27€	227 791,24€
76 – Produits financiers	4,41€	4,41€	5,00€
77 – Produits spécifiques	34 200,00€	34 200,00€	1000,00€
TOTAL DES RECETTES RÉELLES	787 679,16€	690 814,30€	716 999,24€
042 – Opérations d'ordre entre sections	0€	0€	0€
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0€	0€	0€
002 – Excédent reporté de fonctionnement	248 362,77€		191 236,41€
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 036 041,93€	690 814,30€	908 235,65€

Dans les « autres recettes de gestion courantes » 86 968,00 € concernent la redevance de la micro centrale privée du Plan de l'Alpe.

Les dotations de l'État.

Les dotations attendues de l'État s'élèvent à 206 338,00 €.

La fiscalité : Le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune, monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et de les laisser à :

Taux de fiscalité	2022	2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	17.48%	17.48%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	100%	100%
Taxe habitation		9,02%

III. La section d'investissement

Nous avons sur les trois dernières mandatures réalisées de nombreux projets : réfection des rues, groupe scolaire, mise hors d'eau hors d'aire de l'Église Saint Martin, maison médicale, cabane d'alpage etc...

Nos investissements 2023/2024 seront donc réduits afin d'assurer et de continuer à garantir une gestion saine de la Commune. De plus, dès 2027, 80% des annuités d'emprunts contractés arrivent à échéance. La structure actuelle de l'effectif salarial nous permet d'anticiper le départ à la retraite prévue en octobre 2024 d'une secrétaire sans nouvelle embauche.

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

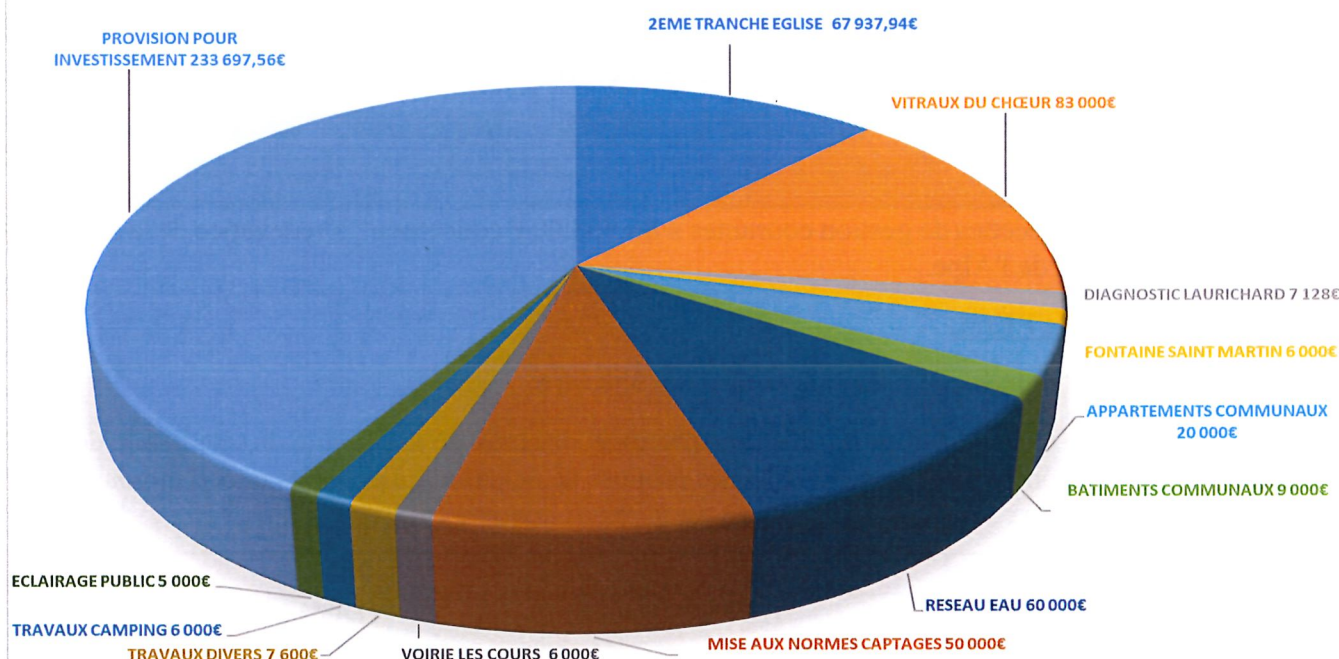
Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Le budget d'investissement regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création ;
- Pour l'eau, les dépenses qui consistent à la réparation, l'entretien, la réfection des réseaux d'eau et des captages de la collectivité aux études et aux travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
-

Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

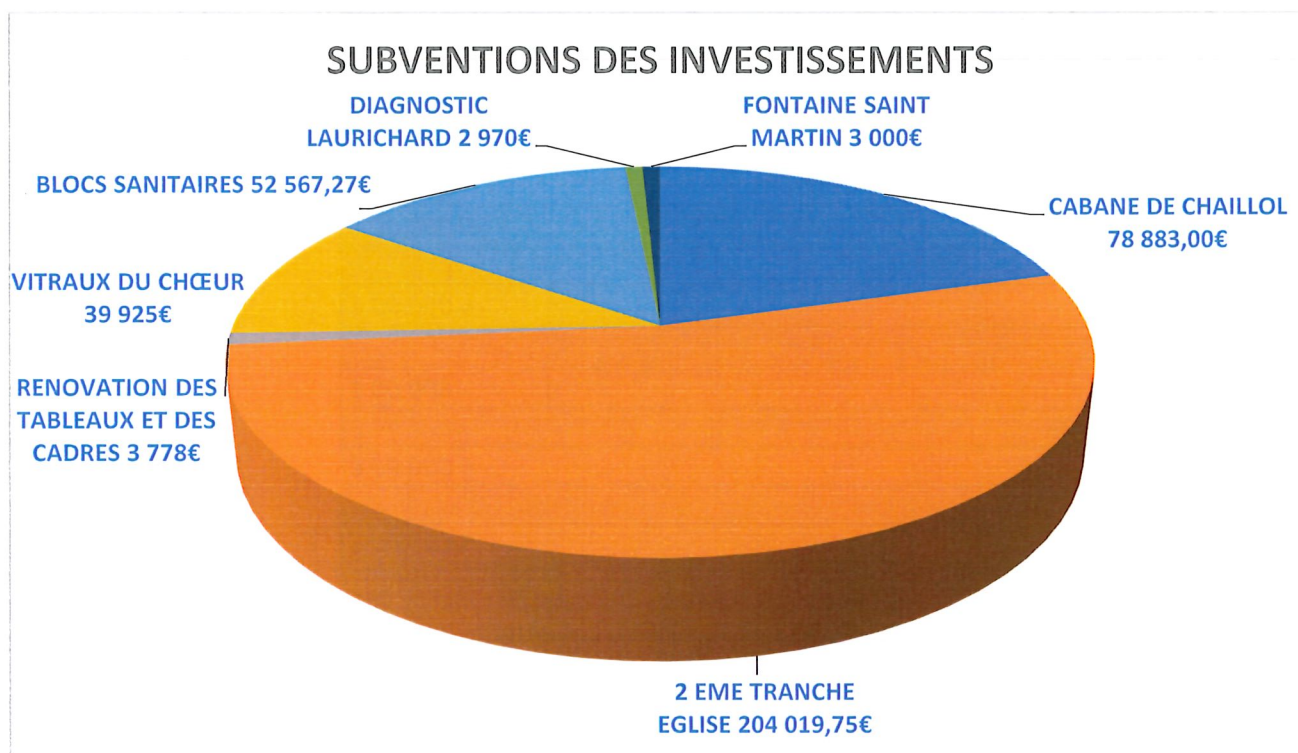
REPARTITION DES INVESTISSEMENTS 2023



DEPENSES - INVESTISSEMENT			
Libellé Chapitre	Budget primitif 2022	Réalisations 2022	Proposition 2023
2EME TRANCHE ÉGLISE			
TOTAL	517 369,53 €	459 641,59 €	67 937,94 €
VITRAUX DU CHŒUR			
TOTAL			83 000,00 €
DIAGNOSTIC LAURICHARD			
TOTAL			7 128,00 €
FONTAINE SAINT MARTIN			
TOTAL			6 000,00 €
APPARTEMENTS COMMUNAUX			
TOTAL			20 000,00€
BÂTIMENTS COMMUNAUX			
TOTAL			9 000,00 €
RÉSEAU EAU			
TOTAL			60 000,00 €
MISE AUX NORMES CAPTAGES			
TOTAL			50 000,00 €
VOIRIE LES COURS			
TOTAL			6 000,00 €
TRAVAUX DIVERS			
TOTAL			7 600,00 €
TRAVAUX CAMPING			
TOTAL			6 000,00 €
ÉCLAIRAGE PUBLIC			
TOTAL			5 000,00 €
PROVISION POUR INVESTISSEMENT			
TOTAL			233 697,56 €
OPÉRATIONS FINANCIÈRES			
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			199 428,13 €
Emprunts en euros	74 700,00 €	67 721,93	94 900,00 €
Dépôts et cautionnements reçus		551,97	500,00 €
Bâtiments et installations			28 105,06 €
TOTAL	74 700,00	68 273,90	322 933,19€ €
TOTAL INVESTISSEMENT	709 369,53 €	642 542,79 €	884 296,69 €

- **En recettes :** deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection de l'église., à la construction du chalet d'alpage...).
- Pour l'eau : Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la mise aux normes des captages,

Les subventions d'investissements prévues et à recevoir des projets déjà réalisés :



- REGION :	143 046,19 €
- DEPARTEMENT :	57 086,07 €
- DETR :	70 320,89 €
- FEADER :	46 125,00 €
- CCB :	35 660,00 €
- AUTRES :	4 635 €

RECETTES - INVESTISSEMENT				
Code Article	Libellé Chapitre	Budget Primitif 2022	Réalisation 2022	Proposition 2023
105	CABANE DE CHAILLOL			
	TOTAL	91 612,00 €	42 728,21 €	78 883,00 €
120	2EME TRANCHE EGLISE			
	TOTAL	388 668,00 €	245 921,92 €	204 019,75 €
127	RENOVATION DES TABLEAUX ET DES CADRES			
	TOTAL	3 778,00 €	0,00 €	3 778,00 €
128	VITRAUX DU CHŒUR			
	TOTAL			39 925,00 €
129	BLOCS SANITAIRES			
	TOTAL			57 056,00 €
130	DIAGNOSTIC LAURICHARD			
	TOTAL			2 970,00 €
133	FONTAINE SAINT MARTIN			
	TOTAL			3 000,00 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES			
021	Virement de la section d'exploitation	224 136,16 €		145 333,56 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	21 204,59 €		190 143,60 €
024	Produits des cessions	-24 200,00 €		4 200 €
28031(ordre)	Amortissements des frais d'études	20 000,00 €	19 165,52 €	
281531	Installations à caractères spécifique			21 022,05 €
28181	Installations générales agencements divers			20 513,73 €
28188	Autres			652,00 €
2031(ordre)	Frais d'études	14 000,00 €	13 604,50 €	
2111(ordre)	Terrains nus		24 360,00 €	
10222	FCTVA	40 000,00 €	46 981,98 €	110 800,00 €
10226	Taxe d'aménagement	5 000,00 €	4 670,55 €	2 000 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	350,00 €	616,72 €	
192(ordre)	Plus ou moins-values sur cessions	9 840,00 €	9 840,00 €	
	TOTAL	310 330,75 €	119 239,27 €	494 664,94 €
TOTAL INVESTISSEMENT		794 388,75 €	407 889,40 €	884 296,69 €

IV . Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 908 235,65€

Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit : 884 296,69€

c) État de la dette

Remboursement d'emprunts

	Date de souscription	Date de fin	Capital Initial	Durée	Taux	Intérêts 2022	Capital restant dû au 31/12/2021	Capital restant dû au 31/12/2022	Capital restant dû au 31/12/2023	Capital remboursé sur la période 2022	Capital à rembourser sur la période 2023	Organisme
ACHAT DE TERRAINS (300 000€) RENOVATION DE LA PLACE (150 000€)	21/06/2007	21/06/2027	450 000,00 €	20 ans	4,69	7 394,87 €	167 850,66 €	140 444,57 €	111 730,35 €	27 406,09 €	28 714,22 €	CA CREDIT AGRICOLE
ACHAT AIR France	13/01/2014	25/01/2029	150 000,00 €	15 ans	3,88	3 085,80 €	83 307,44 €	73 155,48 €	62 603,87 €	10 151,96 €	10 551,61 €	CAISSE D'EPARGNE
2ème TRANCHE DE RENOVATION DES RUES DU CENTRE	01/05/2016	15/04/2026	100 000,00 €	10 ans	1,30	670,98 €	51 613,96 €	41 556,09 €	31 367,47 €	10 057,87 €	10 188,62 €	CA CREDIT AGRICOLE
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2017 emprunt partagé budget commune 140 000€ budget camping 60 000€	11/05/2017	15/05/2029	140 000,00 €	12 ans	1,46	1 256,39 €	90 346,55 €	78 863,22 €	67 211,30 €	11 483,33 €	11 651,92 €	CA CREDIT AGRICOLE
AMENAGEMENT DU CAMPING (emprunt commun avec le budget de la commune)	15/05/2017	15/05/2029	60 000,00 €	12 ans	1,46	537,66 €	38 666,76 €	33 744,54 €	28 750,08 €	4 922,22 €	4 994,46 €	
CONSTRUCTION MAISON DES ANTE	21/01/2019	22/01/2039	200 000,00 €	20 ans	1,60	2 764,75 €	176 137,82 €	167 197,57 €	158 113,41 €	8 940,25 €	9 084,16 €	CAISSE D'EPARGNE
RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE	09/09/2009	25/05/2024	150 000,00 €	15 ans	4,35	1 657,69 €	38 107,91 €	25 942,19 €	13 247,27 €	12 165,72 €	12 694,92 €	
TOTAL			1 250 000,00 €			17 368,14 €	646 031,10 €	560 903,66 €	473 023,75 €	85 127,44 €	87 879,91 €	
Intérêts 2023	13 021,76 €								ajout report 2022			
Intérêts eau 2023	1 128,49 €								manque trésorerie		6971,78	
Intérêts camping 2023	465,42 €								TOTAL		94 851,69 €	
Reports 2022	1 728,46 €								à inscrire au budget 2023 au 1641			
TOTAL à inscrire au budget 2023 au 66111	16 344,13 €											

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Villar d'Arène le 12/04/2023

Le Maire,

Olivier FONS

BUDGET ANNEXE MICRO CENTRALE

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre du reversement d'électricité d'EDF.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats d'études, prestations de services, l'entretien du réseau, la maintenance, les achats de matières premières et de fournitures, les frais de télécommunication et les intérêts des emprunts.

Les principales dépenses et recettes de la section :

DÉPENSES - FONCTIONNEMENT			
Code Art	Budget primitif 2022	Réalisations 2022	Propositions 2023
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL		
	18 500,00 €	17 302,41 €	26 850,00 €
12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS		
	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	DÉPENSES IMPRÉVUES		
	2 593,22 €	0,00 €	3 041,42 €
23	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT		
	23 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
42	OPÉRATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
	16 975,05 €	16 975,05 €	16 360,55 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
	1 000,00 €	0,15 €	1 000,00 €
66	CHARGES FINANCIÈRES		
	7 400,00 €	6 854,65 €	5 100,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
	68 000,00 €	20 000,00 €	36 900,00 €
TOTAL	137 468,27 €	61 132,26 €	109 251,97 €
RECETTES - FONCTIONNEMENT			
Code Art	Budget primitif 2022	Réalisations 2022	Propositions 2023
002	RÉSULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		
	88 111,27 €	0,00 €	59 894,97 €
042	OPÉRATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
	9 357,00 €	9 278,00 €	9 357,00 €
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE		
	40 000,00 €	40 456,00 €	40 000,00 €
TOTAL	137 468,27 €	49 734,00 €	109 251,97 €

La section d'investissement

Le budget d'investissement regroupe :

En dépenses, toutes les dépenses qui consistent :

- À la réparation, l'entretien, la réfection de la micro centrale de la collectivité,
- Aux études et aux travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.



En recettes : Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DÉPENSES - INVESTISSEMENT			
Code Art	Budget primitif 2022	Réalisations 2022	Propositions 2023
001	SOLDE D EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
	10 852,52 €	0,00 €	17 774,59 €
020	DÉPENSES IMPRÉVUES		
	2 218,05 €	0,00 €	603,55 €
040	OPÉRATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
	9 357,00 €	9 278,00 €	9 357,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		
	28 400,00 €	28 901,67 €	26 400,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
	0,00 €	0,00 €	
TOTAL	50 827,57 €	38 179,67 €	54 135,14 €

RECETTES - INVESTISSEMENT			
Code Art	Budget primitif 2022	Réalisations 2022	Propositions 2023
021	VIREMENT SECTION EXPLOITATION		
	23 000,00 €	0,00 €	20 000 €
040	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		
	16 975,05 €	16 975,05 €	16 360,55 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RÉSERVES		
	10 852,52 €	10 852,52 €	17 774,59 €
TOTAL	50 827,57 €	27 827,57 €	54 135,14 €

Emprunts

EMPRUNTS												
Micro-centrale												
	Date de souscription	Date de fin	Capital initial	Durée	Taux	Intérêts 2022	Capital restant dû au 31/12/2021	Capital restant dû au 31/12/2022	Capital restant dû au 31/12/2023	Capital remboursé sur la période 2022	Capital à rembourser sur la période 2023	Organisme
CREATION MICRO CENTRALE ET RENFORCEMENT RESEAU	09/09/2009	25/05/2024	150 000,00 €	15 ans	4,35	2 164,84 €	49 766,48 €	38 107,91 €	25 942,19 €	11 658,57 €	12 165,72 €	 CAISSE D'ÉPARGNE
FINANCEMENT DE LA MICRO CENTRALE	03/07/2012	25/07/2027	185 000,00 €	15 ans	4,95	4 075,74 €	87 337,90 €	73 867,32 €	59 717,47 €	13 470,58 €	14 149,85 €	 CAISSE D'ÉPARGNE
TOTAL			335 000,00 €			6 240,58 €	137 104,38 €	111 975,23 €	85 659,66 €	25 129,15 €	26 315,57 €	

Fait à Villar d'Arène le 12 avril 2023

Le Maire,

Olivier FONS

